



DIRECTION départementale des finances
publiques de Meurthe et Moselle

CARTE PROFESSIONNELLE

Nom : HERMENT
Prénom : Jean-Luc
Grade : Géomètre principal
Fait à Nancy, le 20 / 08 / 2013

Le Directeur Général des Finances Publiques
NOSI CLAUDON



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Le titulaire de la présente carte est habilité, dans l'exercice de ses fonctions, à constater d'office les constructions nouvelles et les changements de consistance ou d'affectation des propriétés bâties et non bâties pour la confection et la tenue à jour de la documentation cadastrale.

À cet effet, cet agent est accrédité par arrêté préfectoral à accéder aux propriétés particulières communales ou domaniales.

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- loi n° 374 du 6 juillet 1943, validée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957 ;
- décret n° 55-471 du 30 avril 1955 ou, pour les seuls départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, loi du 31 mars 1884 ;
- loi n° 74-645 du 18 juillet 1974.

N° DG 260 - 201301 47030 PO - avril 2013